

---

**Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 24 mai 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 204**

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M <sup>me</sup> Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
M <sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
M <sup>me</sup> Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
M <sup>me</sup> Camille Baril	Administratrice (2022)

**Membres sans droit de vote :**

M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, Montcalm–Saint-Sacrement
M <sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants

**ABSENCE :**

M. Pierre-Luc Brisson	Administrateur (2024)
M. Thiago Nogueira	Administrateur (2023)

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> Marie Lagier	Chef d'équipe - Consultations publiques
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>22-02-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>22-02-02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 05
<b>22-02-03</b>	<b>Demande d'opinion – Assouplissement relativement aux tabliers de manœuvre pour les commerces de l'avenue Cartier</b>	19 h 10
<b>22-02-04</b>	<b>Nomination des nouveaux dirigeants</b>	20 h
	- Poste à coopter	
	- Nomination des dirigeants	
	- Signataire des effets bancaires	
<b>22-02-05</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 22 février 2022</b>	20 h 30
<b>22-02-06</b>	<b>Trésorerie</b>	20 h 35
<b>22-02-07</b>	<b>Fonctionnement du conseil d'administration</b>	20 h 40
	- Consultations publiques à venir	
	- Prochaine rencontre	
<b>22-02-08</b>	<b>Période d'échange réservée aux conseillères municipales</b>	20 h 45
<b>22-02-09</b>	<b>Période de questions et commentaires du public</b>	21 h 05
<b>22-02-10</b>	<b>Période des comités de travail du conseil d'administration</b>	21 h 20
	- Transports et environnement	
	- Relations avec les citoyens	
	- Cadre bâti	
<b>22-02-11</b>	<b>Correspondance</b>	21 h 25
<b>22-02-12</b>	<b>Divers</b>	21 h 25
<b>22-02-13</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>	21 h 30

## Procès-verbal

### 22-02-01 Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Lagier ouvre la séance à 19 h. Elle agira comme présidente de l'assemblée jusqu'à la nomination des dirigeants du conseil.

Elle mentionne qu'une formation pour les nouveaux administrateurs sera donnée le 6 juin prochain.

### 22-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

### 22-02-03 Demande d'opinion – [Assouplissement relativement aux tabliers de manœuvre pour les commerces de l'avenue Cartier](#)

M<sup>me</sup> Lagier explique le processus de consultation et la raison de la demande d'opinion du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

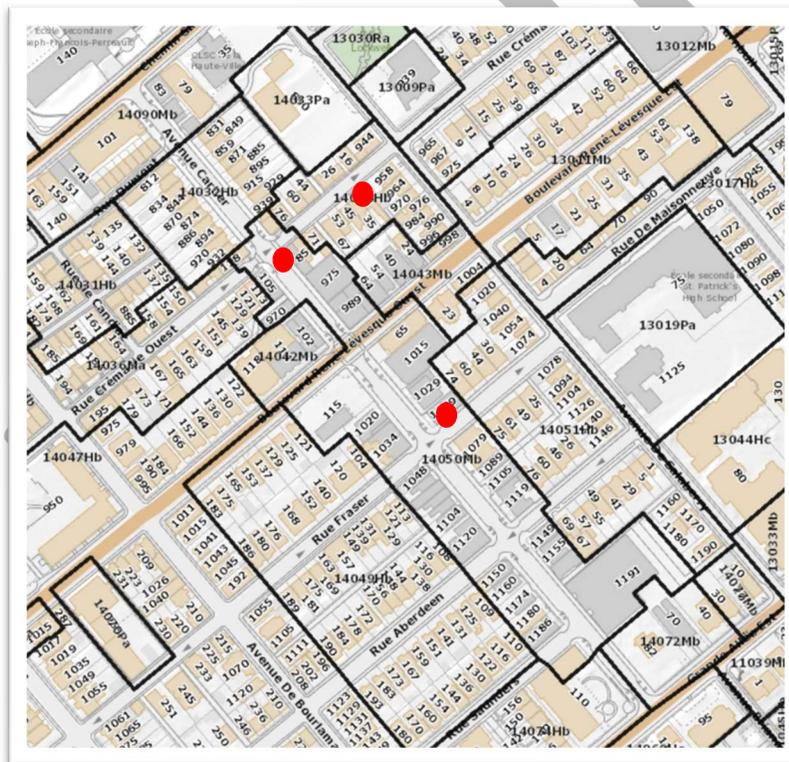
La [consultation écrite](#) sur le sujet a eu lieu entre le 9 mars et le 23 mars 2022. Une première demande d'opinion a été soumise à l'assemblée ordinaire du

conseil de quartier du 22 mars dernier, mais faute de quorum, le conseil d'administration n'a pu formuler son opinion. Une nouvelle présentation est faite ce soir.

M. Sergio Avellan lance la [présentation](#) du projet à l'écran. Certaines normes de construction et d'implantation pour l'ensemble de la ville sont difficilement applicables dans les quartiers centraux densément construits, comme le quartier de Montcalm. Ainsi, un assouplissement est proposé pour certaines zones.

La modification porte sur le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et vise à exempter les zones 14042Mb, 14043Mb et 14050Mb de l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre en y ajoutant l'article 676 (R.C.A.1V.Q. 455 et R.V.Q. 3057). Un tablier de manœuvre est un espace attenant à une aire ou un quai de chargement ou de déchargement permettant aux véhicules de manœuvrer en dehors d'une voie de circulation.

L'article 676 annule l'obligation d'aménager le tablier de manœuvre lorsque l'espace est insuffisant et que le commerce fait moins de 1 200 m<sup>2</sup>. Cette



modification permettra de rendre conformes de nombreuses situations existantes dans des zones mixtes où les livraisons se font déjà sur la rue.

Les trois zones du quartier visées se situent de part et d'autre de l'avenue Cartier, entre les rues Saunders et Crémazie (14050Mb), et sur le boulevard René-Lévesque Ouest, entre

l'avenue Salaberry (14043Mb) et le la pharmacie Jean Coutu (14042Mb) (en rouge sur la figure).

### Périodes de questions et commentaires

Un citoyen demande des explications supplémentaires sur les commerces visés par la modification.

Il suggérerait plutôt de faire la modification à la pièce ou de diminuer la surface des tabliers.

M. Avellan spécifie que la dimension des tabliers est prédéterminée en fonction de la taille des camions. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc mentionne qu'il n'est pas possible dans les zones visées de faire un tablier de manœuvre parce qu'il n'y a pas l'espace nécessaire. C'est la raison pour laquelle une modification de la réglementation est demandée plutôt que d'avoir à autoriser une dérogation à la pièce.

Le citoyen et des membres du conseil d'administration discutent alors de la possibilité d'inclure d'autres zones commerciales au nord de l'avenue Cartier, ainsi que sur le chemin Sainte-Foy et la rue Crémazie, sinon l'ensemble du quartier. M. Avellan fait remarquer que l'usage commercial étant très circonscrit dans le quartier, il serait souhaitable que la modification ne s'applique pas à l'ensemble du quartier.

M. Tedeschi demande si la disposition n'avantagerait pas un commerce qui s'agrandirait dans les zones visées. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc indique que la situation est peu probable étant donné que la Ville et la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) ont leur mot à dire dans les demandes de permis de construction ou de démolition de bâtiment ou d'ensembles architecturaux. Il y a donc peu de risques que se développent de grands surfaces.

Concernant les commerces du boulevard René-Lévesque affectés par le projet de tramway, M. Avellan mentionne que le Bureau de projet du tramway de Québec (BPTQ) examinera les solutions possibles de livraison avec chacun des commerces.

#### ➤ **Opinion du conseil de quartier**

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur de la modification, l'option B correspondant au statu quo ou au rejet de la modification et finalement l'option C, correspondant à toute autre proposition souhaitée par le conseil d'administration. Les membres du conseil peuvent se prononcer en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option proposée.

#### **RÉSOLUTION 22-CA-05**

*Concernant une demande d'opinion relativement au règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme exemptant les zones 14042Mb, 14043Mb et 14050Mb de l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre (R.C.A. 1V.Q. 455 et R.V.Q. 3057) (Ajout de l'article 676)*

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gabriel Boisvert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se prononce pour une option C en faveur du projet de règlement sous réserve que la Ville examine la possibilité d'étendre l'application de l'article 676 à d'autres zones commerciales du quartier.*

Les six membres présents du conseil d'administration se prononcent en faveur de l'option C.

#### **22-02-04 Nomination des nouveaux dirigeants**

Aucune des personnes candidates aux élections de l'assemblée générale annuelle du 26 avril ne s'est manifestée pour un des trois postes cooptés. M<sup>me</sup> Malo-Sauvé s'occupe de contacter la Société de développement commercial pour connaître son intérêt.

Parmi les personnes présentes, M<sup>me</sup> Anne Gagné souhaiterait poser sa candidature. Elle se présente. Elle a fait partie du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm il y a plusieurs années. Elle a une formation en administration publique et santé publique et a travaillé au ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle demeure dans le secteur de la rue Moncton depuis 2005. Son bulletin de candidature est complété séance tenante.

##### ➤ **Poste à coopter**

###### **RÉSOLUTION 22-CA-06**

###### ***Concernant la nomination d'une administratrice cooptée***

*CONSIDÉRANT QUE la candidature de M<sup>me</sup> Anne Gagné est complète et conforme ;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Hélène Paradis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Anne Gagné comme administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2023.*

##### ➤ **Nomination des dirigeants**

M<sup>me</sup> Lagier explique les [rôles et fonctions](#) de chacun des postes de dirigeant. Même si le poste est facultatif, elle suggère de nommer une personne à la vice-présidence.

###### **RÉSOLUTION 22-CA-07**

###### ***Concernant la présidence du conseil de quartier***

*M<sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé propose M<sup>me</sup> Caron-Guay. En l'absence d'autres propositions, M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay est élue présidente par acclamation.*

###### **RÉSOLUTION 22-CA-08**

###### ***Concernant le secrétariat du conseil de quartier***

*M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay propose M<sup>me</sup> Paradis. En l'absence d'autres propositions, M<sup>me</sup> Hélène Paradis est élue secrétaire par acclamation.*

###### **RÉSOLUTION 22-CA-09**

###### ***Concernant la trésorerie du conseil de quartier***

*M. Gabriel Boisvert propose M<sup>me</sup> Gagné. En l'absence d'autres propositions, M<sup>me</sup> Anne Gagné est élue trésorière par acclamation.*

**RÉSOLUTION 22-CA-10**

**Concernant la vice-présidence du conseil de quartier**

*M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay propose M<sup>me</sup> Malo-Sauvé. En l'absence d'autres propositions, M<sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé est élue vice-présidente par acclamation.*

➤ **Signataire des effets bancaires**

**RÉSOLUTION 22-CA-11**

**Concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier**

*Considérant l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022 ;*

*Considérant qu'à l'assemblée ordinaire du 24 mai 2022, M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay a été élue présidente, M<sup>me</sup> Hélène Paradis secrétaire et M<sup>me</sup> Anne Gagné trésorière du conseil d'administration du conseil de quartier ;*

*Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont ceux qui détiennent les postes de président, trésorier et secrétaire (deux signatures sur les trois) ;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Hélène Paradis, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Camille Baril, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay, présidente, M<sup>me</sup> Anne Gagné, trésorière, et M<sup>me</sup> Hélène Paradis, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 24 mai 2022. Les noms de M<sup>me</sup> Noémie Manseau, de M. Thomas Vernes et de M. Jonathan Tedeschi doivent être retirés de la liste des signataires.*

*M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, fera les modifications requises auprès du Registraire des entreprises afin que le changement des signataires puisse être fait auprès de l'institution bancaire.*

**22-02-05 Adoption du procès-verbal du 22 février 2022**

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 février 2022.*

**22-02-06 Trésorerie**

➤ **État des revenus et dépenses**

*Le point est reporté à la prochaine assemblée.*

➤ **Païement et factures**

### **RÉSOLUTION 22-CA-12**

*CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;*

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Anne Gagné, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 24 mai 2022.*

### **RÉSOLUTION 22-CA-13**

*CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Montcalm souhaite renouveler son abonnement au journal local en ligne Monmontcalm ;*

*SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Camille Baril, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Hélène Paradis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 350,00\$ pour le renouvellement de l'abonnement à Monmontcalm.*

Les noms des responsables de la page du conseil de quartier au journal Monmontcalm seront mis à jour.

#### **22-02-07 Fonctionnement du conseil d'administration**

##### ➤ **Consultation publique à venir**

Aucune consultation n'est prévue pour le moment.

##### ➤ **Prochaine rencontre prévue le 28 juin**

Comme la date de la prochaine assemblée tombe entre deux jours fériés, elle est devancée d'une semaine.

### **RÉSOLUTION 22-CA-14**

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer la date de la prochaine assemblée au mardi 21 juin 2022.*

#### **22-02-08 Période d'échange réservée aux conseillères municipales**

**M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland** félicite le conseil d'administration et ses nouveaux dirigeants.

**Derecho** – Le récent orage a impacté plusieurs secteurs de la Ville, en particulier à proximité des plans d'eau. Le **Bureau de la sécurité civile** a été mandaté pour coordonner les opérations afin que les services municipaux soient parés à toutes éventualités, comme le service de police, les travaux publics, la foresterie urbaine et l'équipe du 311. La Ville est en lien avec différents partenaires comme Hydro-Québec. Toutes les interruptions de courant ont été rétablies. Il reste encore quelques parcs à nettoyer.

**Jeux d'eau** – Les diverses installations de La Cité-Limoilou sont en service quand la température atteint les 18°C. Les piscines suivront bientôt.

**Grands événements** – La Ville a lancé sa nouvelle programmation d'activités estivales et de grands événements. Un des objectifs est d'amener la culture dans les différents arrondissements de la Ville. Plusieurs activités sont

prévues au centre-ville, mais également en périphérie. Plusieurs événements signatures sont de retour comme le spectacle *Où tu vas quand tu dors en marchant*, les Passages insolites et la traditionnelle Fête de la Ville, le 3 juillet. Des nouveautés font aussi leur entrée, comme la Virée cyclo musicale et les Mosaïcultures.

**Tramway** – Les consultations touchant le [secteur de Saint-Charles-Garnier](#) ont eu lieu les 20 et 21 avril 2022 et la consultation en ligne s’est terminée le 8 mai. Le taux de participation a été excellent, environ 500 personnes au premier atelier, 300 dans l’autre et 1 800 répondants au questionnaire en ligne. Des trois scénarios présentés, ce sont ceux qui proposent une [station de tramway](#) qui ont retenu l’attention.

**M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc** prend la parole à son tour.

**[Véhicules bruyants](#)** – Une opération d’envergure a eu lieu il y a deux semaines environ pour faire connaître et pour médiatiser les nouvelles dispositions réglementaires adoptées en janvier. Malgré la médiatisation, 100 constats ont été émis. Les opérations ont commencé à la mi-avril et ont lieu surtout les jeudi, vendredi et samedi. Le circuit en boucle est bien connu et les policiers se tiennent dans des endroits stratégiques. Il est important de continuer de signaler les cas au 311 et d’aviser le 911 lors de comportements dangereux. Si le numéro de plaque des véhicules peut être fourni, les policiers pourront enquêter et sévir le cas échéant.

**Nettoyage de rues** – Contrairement à ce qu’on croit, la Ville n’a pas à installer les panneaux 24 heures à l’avance lors du nettoyage des rues. Elle a jusqu’à 15 h la veille pour le faire. Le processus d’information aux citoyens sera amélioré, mais en attendant les citoyens sont invités à consulter la [carte interactive de la Ville](#) pour connaître la semaine prévue pour le nettoyage de leur rue. L’information pourrait être relayée sur la page Facebook du conseil de quartier afin que le plus de gens possible soient avisés.

**Marché aux puces** – La Société de développement commercial de Montcalm travaille à ramener le marché aux puces dans le quartier au début de juin.

**Travaux de nuit sur Grande Allée** – Les travaux se terminaient cette nuit ou la nuit dernière. Les réverbérations ont incommodé plusieurs résidents, particulièrement ceux qui n’étaient pas informés. On peut [s’abonner aux communiqués](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux_entretien_rues/travaux_incidences_circulation.aspx) [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux\\_entretien\\_rues/travaux\\_incidences\\_circulation.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux_entretien_rues/travaux_incidences_circulation.aspx) pour être informés.

#### ➤ **Questions et commentaires**

**Grande Allée** – M<sup>me</sup> Gagné mentionne qu’il y a beaucoup de résidus qui sont demeurés sur la chaussée de Grande Allée à la suite des travaux. Un citoyen se dit surpris de la faible profondeur du raclage de surface en préparation de l’asphaltage sur Grande Allée. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc va transmettre l’information aux services concernés.

**[Radars antibruit](#)** – M<sup>me</sup> Malo-Sauvé s’informe sur l’intérêt que pourrait avoir la Ville pour les nouveaux radars antibruit qui ont été lancés à Paris

récemment. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc mentionne que la Ville suit le projet pilote parisien de près.

**Public sac** – M. Gabriel Boisvert demande si la Ville a entamé une réflexion sur le modèle de distribution par adhésion des publi-sacs qui a été adopté à Mirabel et à Montréal. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc reconnaît que l'idée est bonne, mais que ce n'est pas dans les priorités de la Ville à court terme de donner suite. Éventuellement, le conseil de quartier pourrait faire une recommandation à la Ville en ce sens. L'idée est à soumettre au comité de suivi des relations avec les citoyens.

**Communautés bleues** – M<sup>me</sup> Baril demande si la Ville a manifesté de l'intérêt à rejoindre le Réseau des communautés bleues au Québec. Pour en être, il faut répondre à certains critères et la Ville se classe déjà très bien à cet égard. Encore là, une recommandation pourrait être formulée à la Ville par le conseil de quartier.

## **22-02-09 Période de questions et commentaires du public**

**Rue de Bougainville** – Une citoyenne demande à quel endroit il serait possible de déposer la pétition de 80 noms qu'elle a recueillis concernant la circulation sur la rue de Bougainville. Elle mentionne également que les signataires tiennent à être tenus au courant de l'évolution du dossier.

Depuis que la rue Brown est devenue un sens unique entre Père-Marquette et chemin Ste-Foy, la circulation a considérablement augmenté sur la rue de Bougainville. La limite de vitesse de 30 km/h n'est pas respectée, en particulier sur le tronçon au sud de la rue Père-Marquette parce que les véhicules accélèrent pour passer à temps le feu de signalisation sur le boulevard René-Lévesque. La circulation lourde s'est également accrue (autobus, fardières). La rue semble être devenue un axe de transit pour relier le chemin Sainte-Foy à la côte Gilmour.

M<sup>me</sup> Lagier suggère de déposer la pétition au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Le Service du transport et de la mobilité intelligente a déjà fait deux interventions avec des radars pour mesurer la vitesse, mais malheureusement, il y avait moins de circulation sur la rue, la première fois, à cause des travaux en cours sur la rue et la deuxième fois, à cause du congé pascal.

Plusieurs citoyens ont déjà signalé la problématique à M<sup>me</sup> Vallières-Roland. Cette dernière souhaiterait avoir le numéro des requêtes placées au 311 pour en faire le suivi.

La citoyenne va transmettre la pétition par courriel au conseil de quartier. Le conseil de quartier pourrait éventuellement appuyer la pétition par une résolution.

**Festival** – Un citoyen demande si la Ville ou le conseil de quartier auraient un intérêt pour promouvoir un festival des chorales ou pour réactiver le festival des fanfares militaires à Québec. M<sup>me</sup> Vallières-Roland va faire des

vérifications concernant ce dernier festival.

**855, avenue Belvédère** – Le citoyen demande s’il y a un suivi concernant le problème qu’il a soulevé concernant le numéro d’immeuble 855 qui prête à confusion parce qu’il se trouve à la fois sur le boulevard Lévesque et sur l’avenue Belvédère. Plusieurs livreurs se trompent d’immeuble. M. Bergeron avait suggéré au citoyen lors de l’assemblée du 26 avril d’appeler au 311 parce que le problème n’est pas du ressort du conseil de quartier.

**Tramway** – Finalement, concernant le projet de tramway, le citoyen rapporte qu’il ne voit pas de changement par rapport au précédent plan Labeaume malgré toutes les bonnes intentions et les séances d’information et de consultation de la nouvelle administration Marchand. Selon lui, aucune des propositions de changement soumises lors des ateliers n’a été retenue.

M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc rappelle que la soirée d’information et d’échanges du 31 mai portera sur [l’insertion souterraine du tramway](#).

## **22-02-10 Période des comités de travail du conseil d’administration**

Les nouveaux membres du conseil d’administration prennent connaissance brièvement des trois comités qui ont été créés en 2014 en lien avec le [Rapport sur la vision d’avenir du quartier Montcalm](#).

Une rencontre de travail sera programmée pour discuter des objectifs et de la pertinence des comités et des intérêts de chacun à y participer. M<sup>me</sup> Lagier mentionne qu’une salle ou un lien Zoom pourra être obtenu pour tenir la rencontre.

### ➤ **Comité Transports et environnement : circulation, environnement, transport et verdissement**

- Un contact pourra être fait avec le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste pour voir comment avance le projet commun de sécurité routière.

- M<sup>me</sup> Françoise Bellemare, conseillère en communication - relations avec la communauté à la Ville de Québec, est la personne désignée par le Bureau de projet du tramway de Québec pour ce qui concerne les relations avec la SDC et le conseil de quartier de Montcalm. Une autre soirée d’informations avec les commerçants est à prévoir.

- Le conseil pourra examiner l’opportunité de se joindre à la Table de concertation Vélo et à la Table de mobilité des quartiers centraux.

### ➤ **Comité Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication**

- [Rendez-vous du communautaire](#) – L’événement organisé par Mobilisation Haute-Ville réunit des services et des organismes de la Haute-Ville de Québec autour d’activités festives et familiales. Le conseil de quartier a été invité à partager une table avec un autre organisme. C’est une opportunité de faire connaître le conseil et de rencontrer les autres organismes du quartier. Les membres se sont distribués les pages

horaires pour assurer une présence continue à la table entre 10 et 15 heures le 28 mai 2022.

➤ **Comité Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification**

M. Tedeschi et un citoyen, M. Boivin, ont proposé au début de l'année quelques sujets d'intérêt pour le quartier.

- Proposition citoyenne sur l'architecture des stations de tramway dans le quartier Montcalm. Une résolution a été prise à l'assemblée du 22 février 2022 demandant à la Ville d'évaluer la possibilité d'une participation citoyenne pour donner une signature aux stations Belvédère, Brown et Cartier. M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc mentionne qu'il y aura des consultations publiques sur les éléments artistiques des stations de tramway. Les dates ne sont pas encore connues.

- Avis quant à un nouveau règlement entourant la construction de nouveaux bâtiments dans le quartier Montcalm. Un projet de résolution a été déposé par M. Boivin à l'assemblée ordinaire du conseil de quartier le 22 mars 2022, mais faute de quorum, la résolution n'a pu être adoptée.

- Proposition citoyenne pour l'ajout de canopée sur les stationnements extérieurs de cinq places et plus. M. Boivin a transmis la proposition aux membres du conseil d'administration. Il cite deux exemples concrets dans le quartier, soit le stationnement du Centre Frédéric-Back, et celui du Centre communautaire Lucien-Borne. La proposition sera examinée à la prochaine assemblée.

**22-02-11 Correspondance**

Lettres transmises – s.o.

Communications reçues – s.o.

**22-02-12 Divers**

Déterminer la date d'une rencontre de travail pour discuter des comités de travail et des moyens de communiquer entre les membres.

**22-02-13 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22 h. La prochaine assemblée aura lieu exceptionnellement le mardi 21 juin 2022.

*M<sup>me</sup> Sara Caron-Guay*

Présidente

*M<sup>me</sup> Hélène Paradis*

Secrétaire